

**Soutenir
votre activité,
notre métier**

forem.



Le Forem en quelques mots

NOTRE CŒUR DE MÉTIER ?

L'insertion des demandeurs d'emploi sur le marché du travail dans une perspective d'emploi durable et de qualité.

La satisfaction des besoins des entreprises et de leurs offres d'emploi.

UN CONSEILLER À VOTRE SERVICE...

Votre conseiller :
votre **interlocuteur privilégié**

- votre **contact** au sein du Forem
- **spécialisé dans votre secteur d'activité et géographique**
- vous conseille **gratuitement**



Nous vous accompagnons :



Pour **recruter**
du personnel



Pour accueillir des
stagiaires



Pour **former**
leurs collaborateurs



Pour bénéficier d'aides
financières

A top-down view of several hands of different skin tones holding together white puzzle pieces. The puzzle pieces are interlocking and form a central shape. The background is a bright blue sky with scattered white clouds. The overall image conveys a sense of teamwork and collaboration.

**Prenez contact avec votre
conseiller !!**

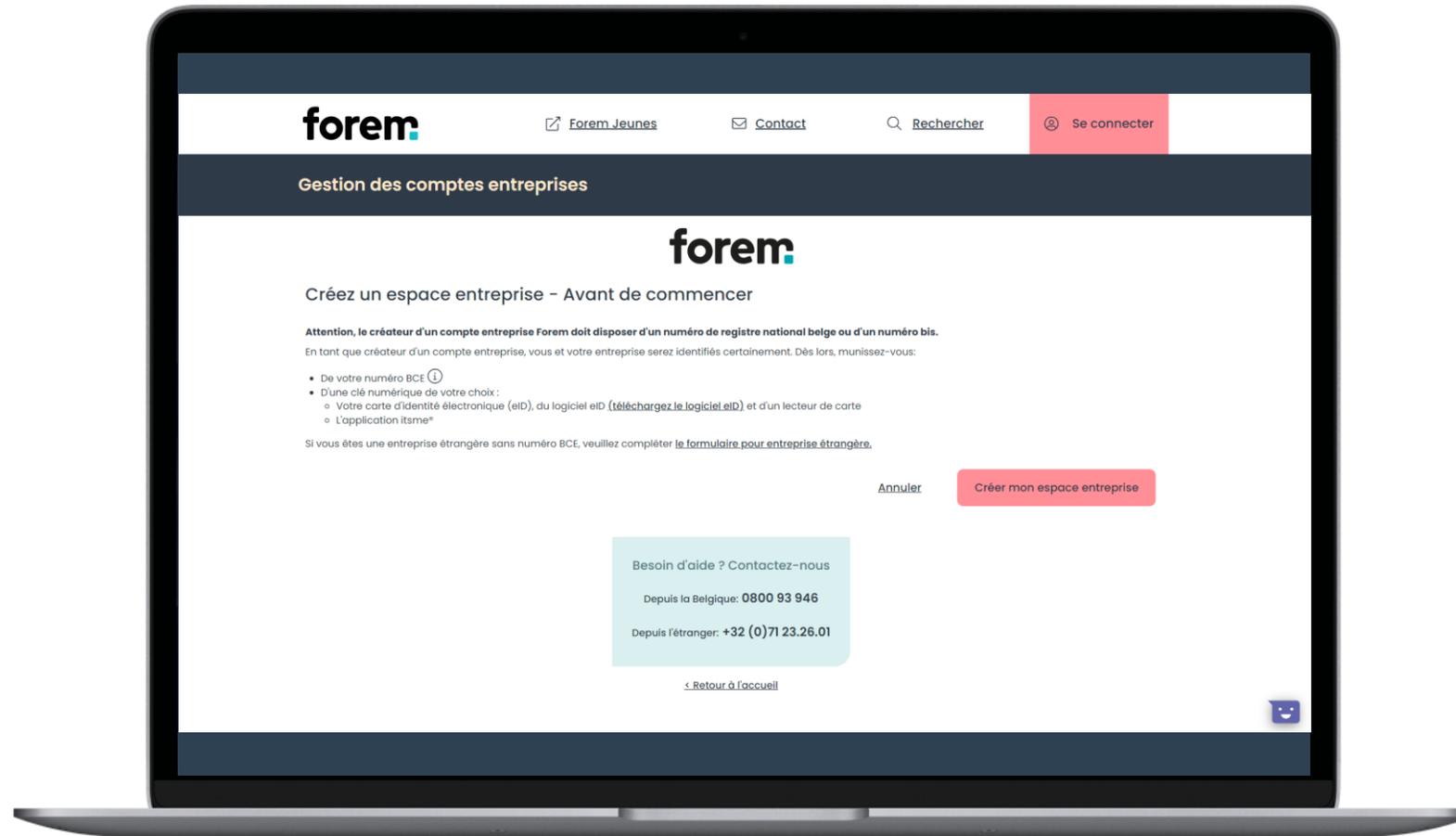
entreprises.luxembourg@forem.be

forem.

En autonomie, sur leforem.be, vous pouvez :

- Diffuser votre offre
- Chercher un candidat
- Gérer vos aides

VOTRE COMPTE ENTREPRISE



Vérifier la durée des aides à l'emploi pour un demandeur d'emploi ou un travailleur

Nom

ex: Dugrand

Prénom

ex: François

Date de naissance *

jj-mm-aaaa



Je souhaite vérifier

- L'éligibilité
- Le solde restant

Vérifier mes droits

Bénéficiez d'aides financières

POUR RECRUTER DU PERSONNEL :

- PFI
- Premiers engagements
- Impulsion -25 ans
- Impulsion 12 mois+
- Impulsion 55+
- Tremplin 24 mois +
- SESAM
- APE





PREMIERS ENGAGEMENTS

A partir de janvier 2024 :

(du 1^{er} au 3^{ème} engagement)

1^{er} travailleur :

- **Exonération à vie (plafonnée) de cotisations sociales de base.**

2^{ème} et 3^{ème} travailleur :

- **Réduction forfaitaire de cotisations de sécurité sociale** de base durant un certain nombre de trimestres s'étalant sur une période de 20 trimestres à partir du trimestre de l'engagement.



IMPULSION -25 ANS

Activation

Allocation de travail octroyée à des jeunes **demandeurs d'emploi de moins de 25 ans** que l'employeur peut déduire du salaire net du travailleur.

Durée maximum de 3 ans.

Cette aide concerne **tous les secteurs.**

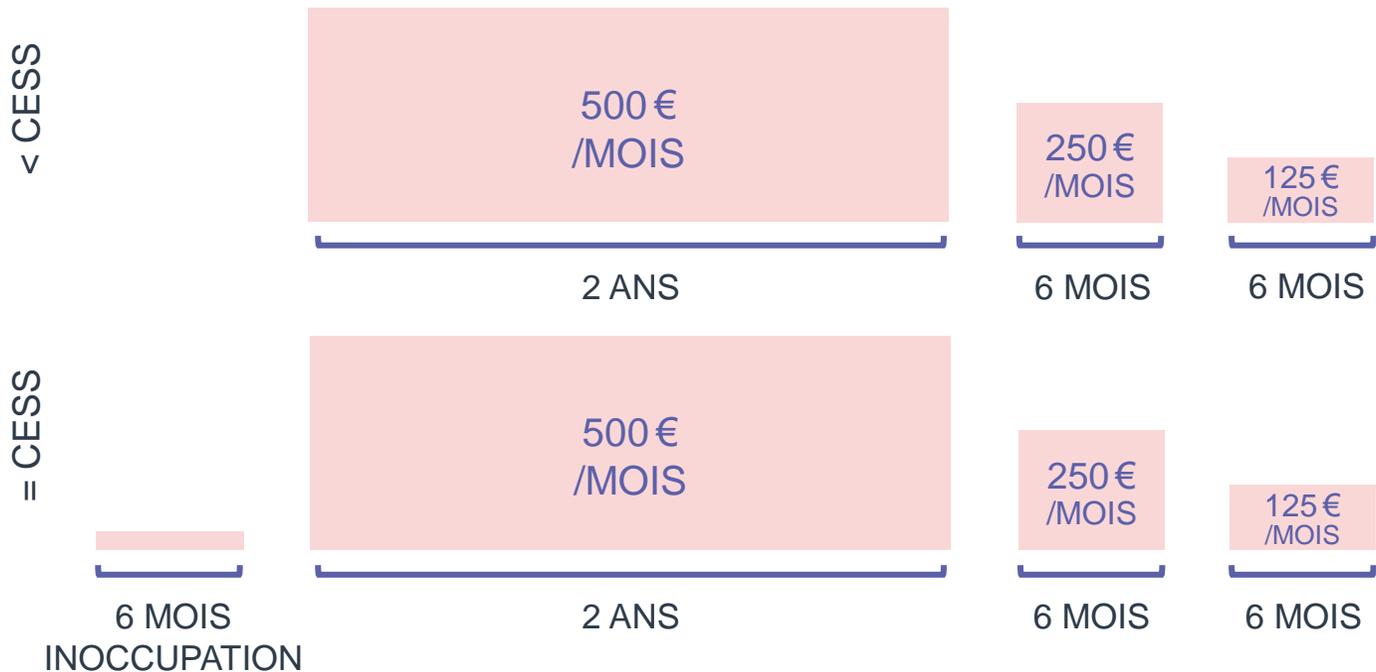
IMPULSION -25 ANS

Activation

Vos avantages

Déduction du montant de la mensualité du salaire net du travailleur pour le mois concerné.

Montants des mensualités des allocations de travail



DURÉE MAX :
36 MOIS

GAIN MAX :
14.250 €



IMPULSION 12 MOIS +

Activation

Allocation de travail qui s'adresse aux demandeurs d'emploi inscrits au Forem et **inoccupés depuis au moins 12 mois.**

Cette aide concerne tous les secteurs.

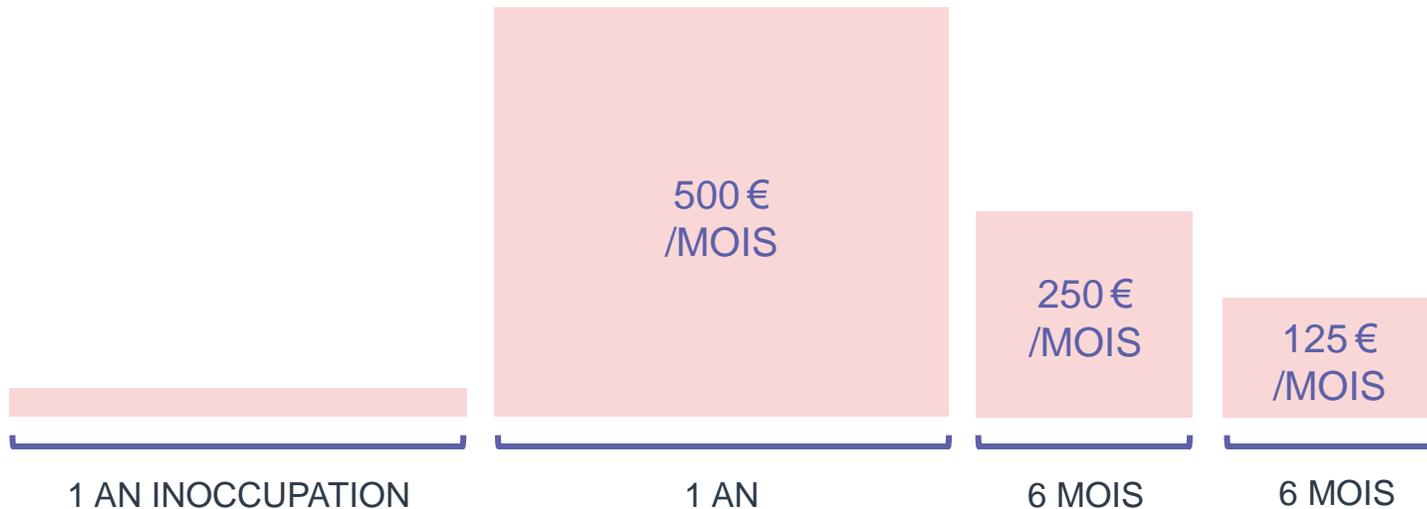
IMPULSION 12 MOIS+

Activation

Vos avantages

Déduction du montant de la mensualité du salaire net du travailleur pour le mois concerné.

Montants des mensualités des allocations de travail



DURÉE MAX :
24 MOIS

GAIN MAX :
8.250 €

IMPULSION -25 ANS ET 12 MOIS +

Activation

Depuis juillet 2023....

- ❑ Pour bénéficier du dispositif Impulsion (- de 25 ans et 12 mois+), le demandeur d'emploi devra être engagé dans le cadre d'un **contrat de travail à durée indéterminée** ou dans le cadre d'un **contrat de travail d'une durée de minimum deux mois**.
- ❑ Pour toute interruption de contrat, le demandeur d'emploi, qui a bénéficié d'une allocation de travail dans le cadre d'un contrat de travail conclu avec un employeur, doit désormais introduire une nouvelle demande d'activation des allocations de travail. Et ce, même lorsqu'il est réengagé par le même employeur dans un délai inférieur à 12 mois.



IMPULSION

55+

Réduction cotisation sociale

L'aide vise l'insertion et le maintien à l'emploi des personnes **âgées de 55 ans et plus** via une réduction de cotisations patronales.

IMPULSION 55+

Réduction cotisation sociale

Pour qui ?

- Pour vos **travailleurs actuels et nouveaux** engagés âgés de **55 ans et +** et dont le salaire trimestriel \leq à 17.335,73 EUR au 01/07/2024
- Cette aide concerne le secteur **privé exclusivement**.
(attention aux secteurs exclus)

Depuis juillet 2023 :

- La réduction pour les 55-59 ans est octroyée si le travailleur âgé est, à la veille de son entrée en service, un **demandeur d'emploi inoccupé inscrit au Forem**.
- A partir de 60 ans, cette inscription n'est plus obligatoire.

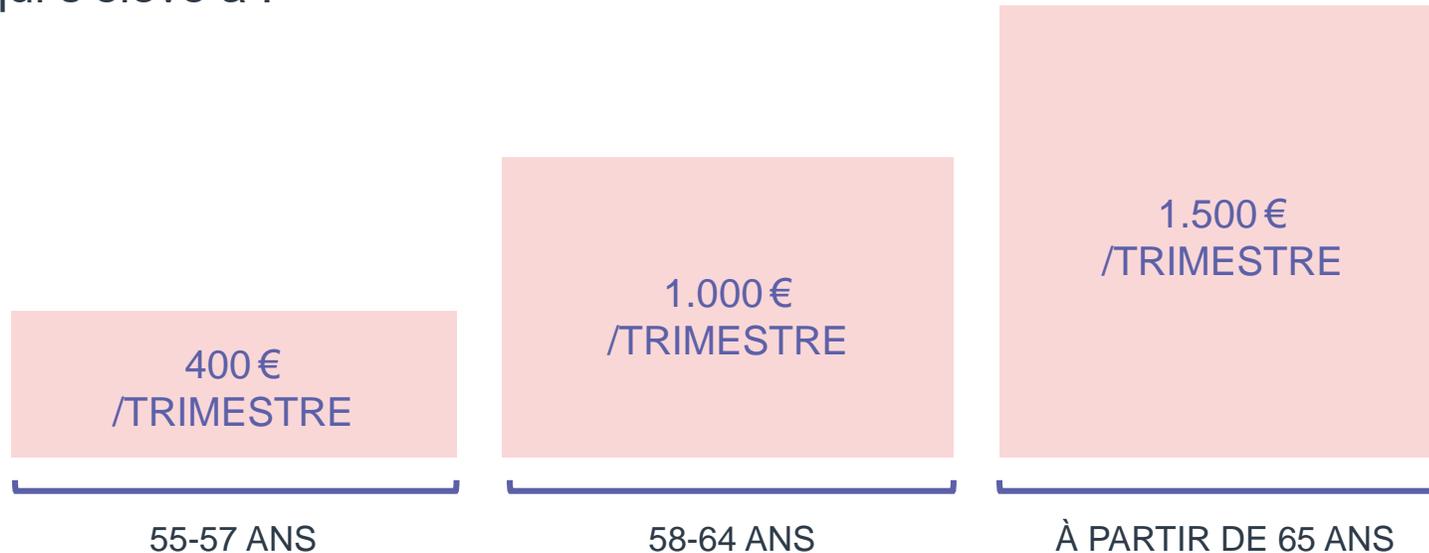


IMPULSION 55+

Réduction cotisation sociale

Vos avantages – depuis juillet 2023

Vous bénéficiez d'une réduction de cotisations par trimestre qui s'élève à :



DURÉE MAX :
ÂGE LÉGAL
PENSION

*Pour un engagement réalisé **avant le 1er juillet 2023**, les anciennes dispositions continueront à s'appliquer aux réductions ayant pris cours avant cette date, pour la durée de l'occupation continue du travailleur auprès du même employeur.*



SESAM

**Subsides pour engager du personnel
et développer ainsi votre activité.**

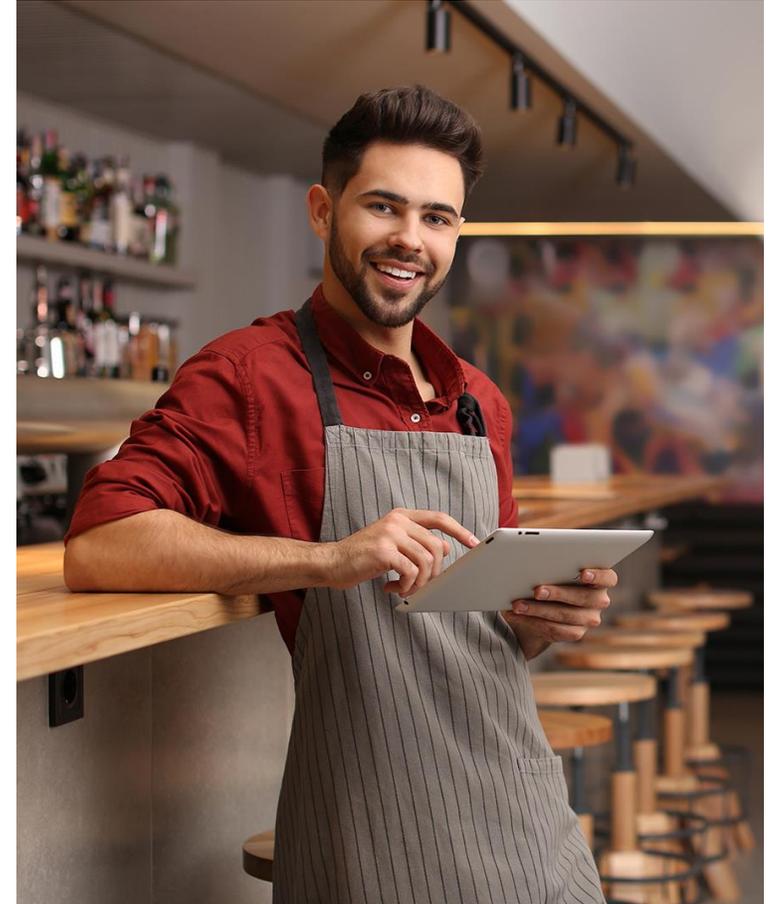
Aide réservée aux **entreprises du secteur
marchand.**

11.544
ENTREPRISES
ONT BÉNÉFICIÉ
DE CE DISPOSITIF
EN 2021

SESAM

Conditions d'accès

- Être une **personne physique** ou une **personne morale** ou un **groupement européen d'intérêt économique**.
- Être une **PME** (moins de 50 travailleurs).
- Avoir une unité d'exploitation en Wallonie.
- **Ne pas être** une entreprise **en faillite**.
- **Respecter la réglementation** européenne « de minimis ».
- Ne pas faire partie des secteurs exclus.



SESAM

Vos engagements :

- Vous engagez le demandeur d'emploi **au moins à mi-temps**.
- **Vous augmentez** l'effectif de votre personnel et **maintenez** cet effectif pendant la durée fixée dans la décision.

15.715 TRAVAILLEURS
ONT ÉTÉ OCCUPÉS
GRÂCE À CE DISPOSITIF
EN 2021

Le PFI évolue (réforme 1^{er} octobre 2024)



LE PLAN FORMATION- INSERTION (PFI)

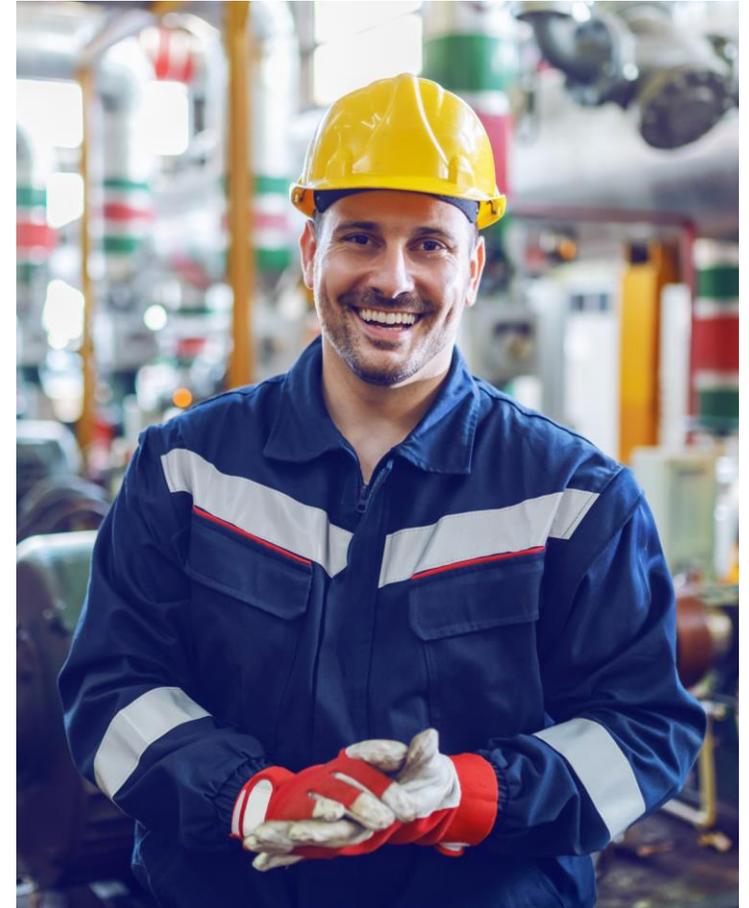
Une entreprise forme un demandeur d'emploi selon ses besoins spécifiques.

L'entreprise l'engage pour une **durée au moins équivalente à la formation.**

PLAN FORMATION INSERTION (PFI)

Les avantages pour l'employeur :

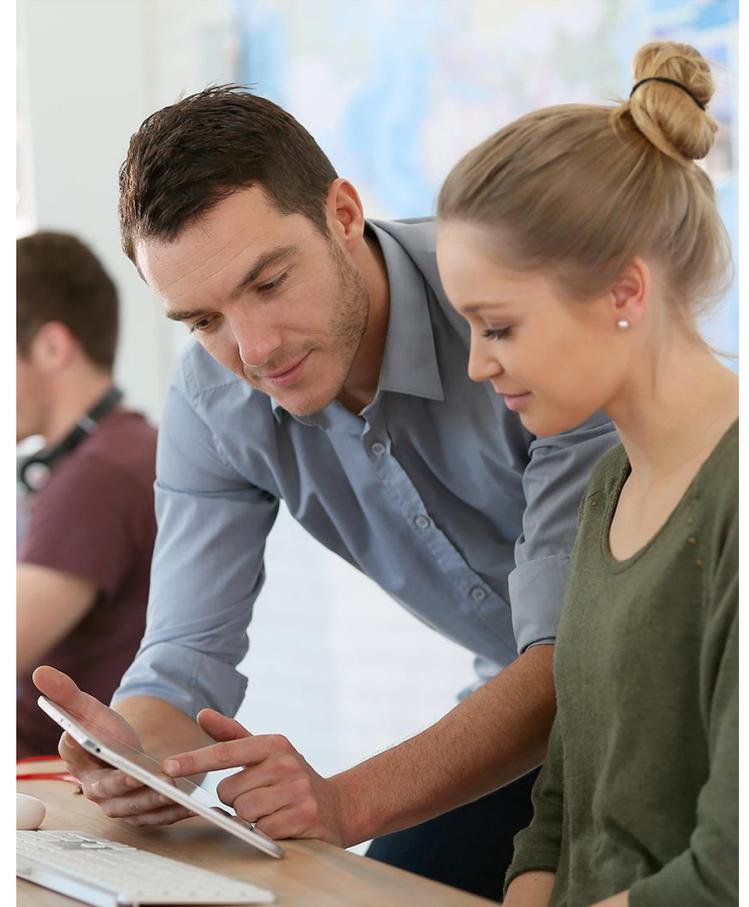
- L'employeur choisit son candidat
- Le candidat est **formé selon les méthodes et besoins de l'entreprise.**
- **Pas de cotisations sociales employeur**
- **PFI en alternance**
- Durée de la formation : 4 à 26 semaines sauf spécificités
- Aides financières après le PFI



PLAN FORMATION INSERTION

Les engagements de l'employeur :

- **Former le stagiaire** selon un programme défini.
- **Engager le stagiaire** sous contrat de travail
- **Désigner**, parmi le personnel de l'entreprise, un **tuteur expérimenté et/ou formé**.
- **Assurer** le stagiaire.
- **Ne pas licencier du personnel** pour engager le stagiaire.



PLAN FORMATION INSERTION

Les avantages du stagiaire

- Apprendre un nouveau métier
- Prime d'encouragement de la part de l'employeur
- Frais de déplacement payés par l'employeur si prévu par la CP
- Intervention dans les frais de garde/garderie d'enfant pris en charge par le Forem
- Le stagiaire conserve ses allocations sociales ou reçoit du Forem 300€/mois
- Contrat de travail à la clé



PLAN FORMATION INSERTION

Les engagements du stagiaire :

- Apprendre le métier
- Respecter le plan de formation
- Être présent
- Respecter les consignes

PLAN FORMATION INSERTION

PFI long pour la personne porteuse de handicap et l'INAMI

(trajet de réorientation ou de réhabilitation professionnelle)

La durée du PFI peut être portée jusqu'à maximum 52 semaines pour « un stagiaire rencontrant des difficultés d'insertion ».

**Etroite collaboration entre le CPFI et le conseiller
socioprofessionnel durant le PFI**

PLAN FORMATION INSERTION

Modalités

- Pour la personne en situation de handicap : idem PFI classique
- Pour la personne dans un trajet de réinsertion à charge de l'INAMI :
 - La personne doit obligatoirement être suivie par un conseiller socioprofessionnel du Forem
 - Après introduction de la demande par l'entreprise et dans le cadre de son instruction, le CPF I prend contact avec conseiller socioprofessionnel pour demander l'accord au médecin-conseil de la mutuelle.
 - Après accord du médecin-conseil, le dossier est transmis à la CSCMI (Commission Supérieure du Conseil Médical de l'Invalidité).
 - Le PFI pourra débuter après transmission de la demande à la CSCMI (délai assez long pour le moment)

PLAN FORMATION INSERTION

Les aspects financiers

PLAN FORMATION INSERTION

Le coût pour l'employeur – 1^{er} octobre 2024

Le principe est que **le stagiaire** conserve son allocation sociale (chômage, indemnité maladie ou RIS) pendant le PFI et que l'employeur lui verse un complément, la prime d'encouragement, calculé en fonction du salaire mensuel brut d'embauche de la fonction à pourvoir

(Brut mensuel à l'embauche – allocations sociales du stagiaire) x 0,6

+ frais de déplacement du stagiaire

Pas de cotisations sociales employeur

PLAN FORMATION INSERTION

Estimation du coût pour l'employeur dans la construction

Exemple : la CP impose la catégorie 1A en PFI

PFI signés à partir du 1^{er} octobre

- $(3045 \text{ €} - 300 \text{ €}) \times 0,6 = 1647 \text{ €}$ ou moins
- + frais de déplacement du stagiaire



Le montant de la prime employeur dépend :

- Du montant des allocations sociales
- Du pourcentage appliqué (de 60% à 100%)
- Du nombre de jours prestés
- De l'horaire de formation...

PLAN FORMATION INSERTION

Estimation du revenu pour le stagiaire dans la construction

PFI signés à partir du 1^{er} octobre

- $((3045 \text{ €} - 300 \text{ €}) \times 0,6) \times 0,8991 + 300 \text{ €} = 1780 \text{ €}$
- + frais de déplacement
- Intervention dans les frais de garderie



Le montant de la prime employeur dépend :

- Du montant des allocations sociales
- Du pourcentage appliqué (de 60% à 100%)
- Du nombre de jours prestés
- De l'horaire de formation...

PLAN FORMATION INSERTION

Le rôle du secrétariat social

PFI signés à partir du 1^{er} octobre

- Créer la DIMONA IBO entrée et sortie
- Calculer chaque mois le montant de la prime à verser au stagiaire
- Calculer chaque mois les frais de déplacement
- Proposition de documents : règlement de travail, exemple de contrat de travail, ...
- Simulation salariale pour l'engagement post PFI

Interactions avec Le Forem

- Détermination de la Commission paritaire
- Prestations renseignées

PLAN FORMATION INSERTION

Le tutorat

PLAN FORMATION INSERTION

Les conditions pour être désigné tuteur

La personne désignée doit faire partie de l'entreprise et répondre à au moins une des conditions ci-dessous :

- Disposer d'une **expérience professionnelle** d'au moins **cinq années** ou deux si formation de chef d'entreprise dans la formation apprise ;
- Être détenteur d'un **diplôme**, d'une **certification pédagogique** ou d'une attestation de **formation au tutorat** ;
- Être détenteur d'une **certification professionnelle**.



PLAN FORMATION INSERTION

Comment obtenir le titre de tuteur

Des formations sont disponibles auprès des organismes suivants

- IFAPME : formation gratuite, les conditions et les informations sont disponibles auprès du lien suivant : [Formations au tutorat | IFAPME](#). Il s'agit d'une formation courte de 8 heures (donnée en journée ou en soirée à raison d'une séance par semaine), il y a des sessions mensuelles.
- VALIDATION DES COMPETENCES : la validation est gratuite, il y a 10 centres de validation des compétences agréés à Bruxelles et en Wallonie : WWW.CVDC.BE (rubrique métiers) ou [Folder-Tuteur-entreprises.pdf \(validationdescompetences.be\)](#).
- Votre fond sectoriel peut également vous renseigner sur la formation de tuteur.



PLAN FORMATION INSERTION

Les suivis pédagogiques

PLAN FORMATION INSERTION

Les suivis pédagogiques



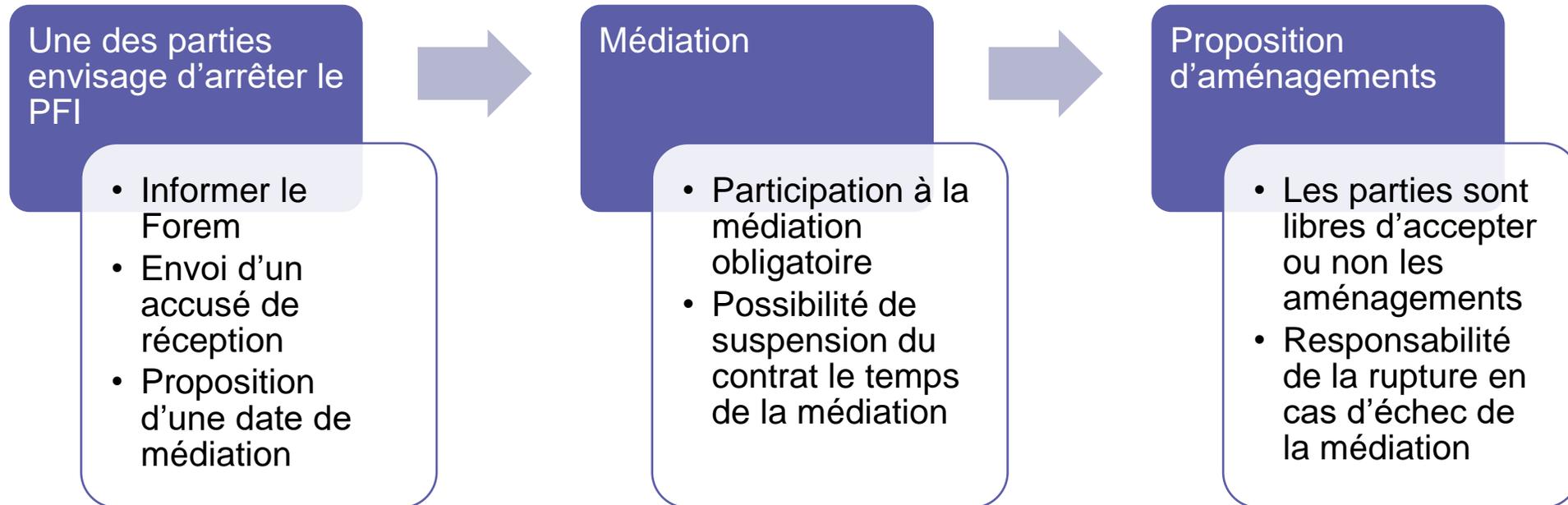
- **Suivi** de la formation **adapté** à la durée et à la situation
- Vérification de l'effectivité de la **formation**
- Le conseiller intervient comme **médiateur**
- **Validation** avec l'employeur et le stagiaire de l'attestation des **compétences acquises** pendant le PFI
- Possibilité de passer une **validation des compétences**.

PLAN FORMATION INSERTION

La médiation avant la rupture

PLAN FORMATION INSERTION

La médiation avant la rupture





Nous contacter :



entreprises.luxembourg@forem.be



www.leforem.be/entreprises



MERCI

forem.